

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 OCTOBRE 2014

PRÉSENTS : M.M. Patrick GARDES, Jacques ROLS, Maurice BONNEMORT, Gilbert PARAIRE, Isabelle ESPITALIER, Solange BILBAULT, Yves LAGARDE, Claudine BOISSEL, Eliette BOURGES, Joëlle SANSON, Agnès VINCENT, Gilbert BROCARD, Céline MESTRE, Emilie PIGNEIRA, Aurélien BACH, Christian BOUSQUET, Danièle COUDERC .

ABSENTS EXCUSÉS : Monsieur Pascal RESSIGEAC, Monsieur Vincent PECHMAGRÉ a donné procuration à Monsieur Patrick GARDES.

Secrétaire de séance : M me Isabelle ESPITALIER.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE :

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la dernière séance du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour ; le Conseil Municipal donne son accord.

DÉLIBÉRATIONS :

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN :

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 25 février 2009, la commune a décidé la mise en place du Droit de Préemption Urbain sur certaines zones du PLU, approuvé ;

La municipalité est saisie d'une demande d'acquisition d'un bien situé dans le périmètre du Droit de Préemption.

Il s'agit de la parcelle cadastrée section AB n° 64, située 21, Avenue Foch d'une contenance de 1a 12ca.

Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer le droit de Préemption Urbain sur la parcelle ci-dessus mentionnée.

AVIS SUR L'INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (iCPE) :

Après la rédaction de la motion ci-annexée, Monsieur le maire propose de passer au vote.

Monsieur Yves LAGARDE, conseiller municipal, concerné par le projet, indique qu'il ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré par 15 voix pour et 2 voix contre, le conseil municipal :

- approuve la motion,
- réitère son opposition au projet de centrale éolienne et à fortiori à son exploitation,
- se dit favorable à d'autres types d'énergies nouvelles adaptées à notre terroir : méthanisation, biomasse etc...
- sollicite la bienveillante attention de Monsieur le Préfet et de ses services sur le caractère très particulier de ce dossier très sensible pour la population, l'activité touristique et le Quercy Blanc en général.

RÉVISION DU LOYER DE LA GENDARMERIE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le loyer concernant la location des Locaux de la gendarmerie, 2, Rue des Pyrénées, doit être révisé au 1^{er} octobre 2014.

La révision sera effectuée de la façon suivante :

39 527 € x 1 648 (indice I^{er} T 2014)

1 554 (indice I^{er} T 2011) = 41 917,95, arrondi 41 918 € annuel

Le Conseil Municipal donne un avis favorable et demande à Monsieur le Maire de faire le nécessaire pour encaisser le loyer.

LOYER LOGEMENT, 2 PLACE GAMBETTA :

Monsieur le Maire rappelle le contrat de location en date du 21 septembre 2010 signé entre Madame Conrad PAULUS et la commune concernant la location du logement 2, Place Gambetta au prix de 610 €.

Compte tenu des révisions annuelles successives, le loyer est de 645,52 € au 1^{er} octobre 2014.

En raison des travaux d'extension des locaux de la trésorerie qui doivent intervenir et qui porteront sur l'aménagement en bureaux de la terrasse actuellement louée par Madame Conrad PAULUS, celle-ci demande que le loyer soit revu à la baisse à compter du 1^{er} janvier 2015.

Monsieur le Maire propose de fixer le nouveau montant du loyer à 600 €.

Le Conseil Municipal décide de fixer le prix du loyer à 600 € par mois et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au bail de location signé le 21 septembre 2010.

DÉCISIONS MODIFICATIVES :

Le Conseil Municipal donne un avis favorable aux décisions modificatives présentées ; l'une concernant le budget de la commune, l'autre le budget du lotissement.

PERSONNEL COMMUNAL :

*** Création des grades d'Adjoint Technique Territorial de 1^{ère} Classe 17H30/s et d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe 28H/s :**

Monsieur le Maire fait connaître à l'assemblée qu'en vue de permettre la promotion de deux agents, il y aurait lieu de créer les emplois suivants :

- Adjoint Technique Territorial de 1^{ère} Classe à compter du 1^{er} novembre 2014, à raison de 17 h30 par semaine ;

- Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} Classe à compter du 1^{er} décembre 2014, à raison de 28 heures par semaine.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable et décide de la création des grades ci-dessus mentionnés.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) :

Monsieur le Maire et Madame Solange BILBAULT exposent que la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile a donné une assise juridique à la réalisation des plans communaux de sauvegarde (PCS) qui permettent de prévenir et de sauvegarder la population en cas d'évènements exceptionnels.

Le décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 précise dans son article 1 que le plan communal de sauvegarde définit, sous l'autorité du Maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus. Il établit un recensement et une analyse des risques à l'échelle de la commune.

L'actuel Conseil Municipal prend acte que le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la commune de Castelnau-Montratier est en cours d'élaboration.

INFORMATIONS :

POINT SUR LE COLLÈGE ST PAUL DE PERN :

Monsieur le Maire rappelle :

- que le Collège Saint-Louis-Saint-Paul de Pern est en liquidation judiciaire ;

- que la commune et le Conseil Général se sont portés caution solidaire de deux prêts contractés auprès du Crédit Agricole, à hauteur respectivement de 7 % et 93 % par l'OGEC Collège Saint-Louis ;

Monsieur le Maire rend compte de la réunion qui s'est tenue avec les représentants de l'OGEC, Monseigneur l'Evêque, l'AEGPQ, le Crédit Agricole, le Conseil Général, le liquidateur et lui-même concernant la résolution de cette liquidation au mieux des intérêts des deux cautions.

CIRCULATION POIDS LOURDS :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de son appel aux services routiers du Conseil Général concernant la dégradation des routes départementales due au passage des gros poids

lourds en transit (3 essieux) et du problème posé par ceux-ci dans la traverse de Castelnau. Un courrier sera adressé au Conseil Général.

DEMANDE DE MONSIEUR SERGE SAHUC :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande formulée par M. Serge SAHUC de Thézels concernant l'acquisition d'une pièce jouxtant la sacristie de l'Eglise de Thézels ; M. SAHUC propose de prendre à sa charge les frais de géomètre, de modification du règlement de copropriété et d'acte ; le Conseil Municipal propose la vente de cette pièce pour la somme de 500 €.

POINT SUR LA PROBLÉMATIQUE DES PIGEONS :

Monsieur le Maire donne lecture d'une pétition faisant état de la prolifération et des dégâts causés par les pigeons. Dans l'immédiat, une battue sera organisée prochainement.

POINT SUR LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT ET PLUVIAL RUE JOFFRE ET CHEMIN DE CLARY :

Le passage d'une caméra rue Joffre et début Chemin de Clary n'a pu se faire. Les canalisations contiennent d'importants dépôts de gravier dus très certainement à des planches retrouvées dans les regards et obstruant celles-ci ; ces planches semblent provenir d'anciens coffrages utilisés pour la réalisation des regards et en partie non retirés à l'époque des travaux. Les travaux de curage et le passage caméra auront lieu le 9 décembre.

LE POINT SUR LES CANALISATIONS « LA REMISE » :

M. le Maire indique qu'avec les services de la SAUR, les regards de la canalisation de La Remise ont été découverts et permettront de terminer l'exploration de celle-ci.

DEMANDE DE MME COLLIN :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier adressé par Madame COLLIN sollicitant l'accord de la municipalité pour venir vendre sa fabrication de pains bio le vendredi matin ; le Conseil Municipal :

Ne souhaite pas son installation le vendredi matin sur la Place Gambetta pour ne pas créer un mini marché le vendredi matin faisant concurrence à celui du dimanche matin ;

L'autorise à venir sur le marché les jours de foire (2^{ème} mardi de chaque mois) ;

Lui propose de se rapprocher de l'Association « Castelnau e soun Mercat » qui gère le marché du dimanche matin.

PROJET THÉÂTRE :

Madame Solange BILBAULT, Adjointe, donne les précisions suivantes concernant :

* La Compagnie « la Manivelle » qui réside sur le territoire depuis avril 2014 avec les clowns Municipô, une rencontre est prévue avec les comédiens, le mardi 4 novembre à 17h, à la mairie.

* Le projet théâtre : la compagnie « Le Local » de Montauban propose un spectacle intergénérationnel « les maisons natales ». Ce même spectacle est proposé à Montcuq. Une préparation avec les différents publics paraît nécessaire ; l'ADDA serait d'accord pour nous accompagner à mettre ce spectacle en cohérence avec les actions déjà programmées sur notre territoire.

BULLETIN MUNICIPAL :

Le bulletin municipal est en cours de confection ; la distribution est prévue fin novembre.

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES :

Elles auront lieu les 22 et 29 mars 2015.

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE :

Le dépôt de gerbe aura lieu le dimanche 9 novembre à 10 H 30 ; rassemblement à 10h 15 devant la mairie.